

IMPORTATIONS DE BLÉ TENDRE EN AFRIQUE DU NORD

LES ACHATS D'OPPORTUNITÉ de plus en plus fréquents

Pour garantir l'approvisionnement de la population, l'efficiace des capacités de stockage du grain est cruciale en Egypte (photo) comme au Maroc.



© ARVALIS, Institut du végétal

Que leurs opérateurs soient privés ou publics, les pays d'Afrique du Nord font de plus en plus confiance aux opportunités de marché pour remplir leurs silos en blé tendre. Les liens historiques ne suffisent plus à garantir des marchés. Un fournisseur comme la France doit donc être de plus en plus vigilant. Explications des comportements d'achat à travers les cas du Maroc et de l'Egypte.

Depuis 2007-2008, la France exporte en moyenne un peu plus de 9,5 Mt de blé tendre sur les pays tiers. Ses principaux acheteurs se situent en Afrique du Nord : il s'agit de l'Algérie, qui a absorbé 40 % des volumes exportés en 2011-2012, du Maroc (18 %), et plus marginalement de la Tunisie, de l'Egypte et du Yémen. Structurellement déficitaires, à la fois faute de conditions climatiques régulièrement favorables et en raison de la crois-

sance de la population, les pays d'Afrique du Nord importent et vont continuer à importer largement du blé. Mais ces clients traditionnels de l'Hexagone n'hésitent plus à se tourner vers d'autres fournisseurs. Si l'Algérie achète encore à près de 80 % en France, de nouvelles origines telles que l'Argentine ou l'Uruguay trouvent désormais une place dans ses silos. Quant au Maroc, il s'est approvisionné en 2011-2012 pour moitié seulement en France alors qu'en 2009-2010, le blé hexagonal constituait 68 %

En savoir plus

Retrouvez sur www.perspectives-agricoles.com le détail des fournisseurs du Maroc et de l'Egypte entre 2008 et 2012.

de ses importations. Chez les clients occasionnels de la France, les places deviennent également plus chères : sur 2011-2012, l'origine France n'a par exemple représenté que 8 % des achats du Gasc, l'organe d'achat public égyptien.

« **Le Maroc s'est approvisionné en 2011-2012** pour moitié seulement en France alors qu'en 2009-2010, le blé hexagonal constituait 68 % de ses importations. »

Deux grandes raisons à cela : d'une part le contexte local dans lequel se trouvent les acheteurs et d'autre part l'amélioration de la qualité de l'offre proposée par des pays challengers comme la mer Noire. C'est ce qu'ont essayé de montrer les experts de France Export Céréales lors d'un colloque organisé le 20 mars à Paris, via deux exemples : le Maroc et l'Égypte.

Maroc : encore 40 à 70 % de blé français dans les mélanges

Au Maroc, ce sont des meuniers privés qui transforment le blé tendre. Le secteur existe depuis longtemps, dispose d'un vrai savoir-faire et de moyens industriels. Il peut écraser 9,5 Mt/an, soit deux fois les volumes réellement transformés. De l'ordre de 3 à 3,5 Mt en moyenne, la production locale varie

énormément. Or le pays consomme 6 à 7 Mt de blé par an. Il doit donc importer, d'autant plus que sa propre récolte ne satisfait pas les critères techniques souhaités par les transformateurs : elle est souvent très sale, avec des taux de déchets de l'ordre de 20 %. Conscient de ces difficultés, le pays a adapté ses capacités de stockage, de 4,74 Mt en tout dont 260 000 tonnes en portuaire. L'Hexagone fait partie des fournisseurs habituels de la filière : la baguette à la française reste le principal type de pain vendu dans le pays, et le blé français est une base encore incontournable (40 à 70 % des mélanges) pour les meuniers. Pour satisfaire leurs marchés, à la recherche d'une farine « tout terrain » permettant d'élaborer une baguette dans un temps court (2 à 2,5 heures contre 4,5 heures en France), ils y associent 20 à 30 % de blés de force américains, russes, argentins ou allemands. Et ils complètent avec du blé marocain.

Des prix et de la qualité pour l'origine mer Noire

À première vue, le marché semble donc presque gagné pour l'Hexagone. Sauf que les meuniers doivent également composer avec un cadre réglementaire contraignant... Et changeant (*voir ci-dessous*). En 2012-2013 par exemple, le gouvernement a abaissé de 15 % et sans prévenir les restitutions versées aux importateurs pour compenser le différentiel entre prix mondial et marché intérieur. Résultat, les prix ne reflétaient plus les marges réelles des meuniers, ce qui les a incités plus que jamais à importer moins cher. Fin décembre, presque 60 % du blé importé

60 %

environ des volumes de blé importés par le Maroc dans la première partie de la campagne 2012-2013 étaient originaires de la mer Noire.

La production de blé marocain voisine en moyenne 3 à 3,5 Mt mais avec de grosses variations liées aux aléas climatiques.



© A.M. Rivière, Perspectives Agricoles

Maroc : des achats laissés libres mais l'État très présent

L'État marocain laisse aux opérateurs la liberté de gérer leurs achats de blé... Mais il impose un cadre réglementaire contraignant. Les importations sont soumises à des barrières douanières. Le gouvernement bloque la plupart du temps les importations à partir du 1^{er} juin afin de favoriser la commercialisation du blé tendre local. Cela dure au moins jusqu'en septembre et généralement jusqu'en octobre. Pour garantir leur production, les minotiers stockent, parfois jusqu'à 5 mois d'approvisionnement. Ils doivent également composer avec les taxes et restitutions mises en place par le gouvernement. Celles-ci visent à protéger les prix intérieurs et fluctuent. En matière de transformation, l'État a toujours sous son contrôle la production de farine « FNBT » (Farine nationale de blé tendre). Subventionnée, elle constitue 25 % de la production. Il impose également des accords de modération aux minotiers lors de la commercialisation de leur production, afin de limiter le prix du pain de 200 g à moins de 0,15 euro. Les opérateurs privés travaillent donc avec une législation serrée et évolutive.



Au Maroc, le pain de type baguette demeure le plus répandu.

↑ Egypte : un système de subventions en pleine réforme

En grandes difficultés sur le plan financier, l'Égypte négociait ce printemps avec le FMI (Fonds monétaire international) un prêt de 4,8 milliards de dollars destiné à remettre sur pied son économie. Celui-ci était conditionné à la mise en place de réformes importantes dans son programme de subventions, qui concerne pour 2,8 milliards le blé.

Des subventions à tous les niveaux

En pratique, comment fonctionne le système ? Près des deux-tiers du blé consommé dans le pays, soit 8 Mt, sont achetés par le Gasc, organe public. Il s'agit pour une petite moitié de la production locale et pour le reste d'importations. Ce blé sert à faire de la farine à 21 euros/t destinée au pain « baladi » bon marché. Le Gasc subventionne les producteurs via le prix d'achat de la céréale, les meuniers à qui il vend un blé autour de 57 euros/t, ainsi que les boulangers. Sauf que ce système ne convient pas aux meuniers, dont les marges sont très faibles voire négatives. Les moulins contournent le manque d'intérêt de leur activité en utilisant le blé au tarif Gasc, donc peu cher, pour produire de la farine « libre », à 72 % d'extraction, vendue autour de 320 euros/t. Celle-ci est normalement produite à partir de blé importé par le secteur privé et destinée à des produits hauts de gamme. Les meuniers augmentent également leurs marges en livrant aux boulangeries moins de farine baladi que leur quota. Enfin, ils revendent du son plus cher que le prix officiel. Dans le secteur de la boulangerie, les marges sont meilleures, mais les bénéfices peuvent être multipliés par quatre par simple revente de la farine subventionnée au marché noir. De nombreux boulangers tentent ce circuit, ce qui réduit les disponibilités en pain baladi.

Vers une « libéralisation contrôlée »

L'État s'achemine vers une réforme dite de « libéralisation contrôlée ». Le Gasc revendrait le blé sur le marché intérieur à 284 euros/t. Les boulangeries paieraient la farine subventionnée à 353 euros/t. Le ministère de l'approvisionnement achèterait au coût réel le pain, qui serait revendu au prix subventionné. Ce nouveau système est testé dans la ville de Port Saïd et pourrait se diffuser dans les autres régions du pays dès la mi-2013. Cette nouvelle organisation pourrait conduire le Gasc à acheter moins de blé d'importation voire à se limiter à la gestion des stocks stratégiques.

provenait ainsi de la mer Noire : non seulement les prix étaient très attractifs avec un écart de 10 à 20 \$/t par rapport au blé français mais la qualité était au rendez-vous. C'est ce qu'ont confirmé une série d'échantillons prélevés et analysés par les collecteurs, dont les résultats ont été recueillis par France Export Céréales. Effectués sur 20 bateaux acheminant pour une moitié d'entre eux du blé français et pour l'autre du blé ukrainien, ils ont permis de comparer les qualités respectives des deux origines. Globalement, les critères technologiques de l'origine ukrainienne se sont révélés plus que respectables, avec notamment un taux de protéines moyen de 12,3 % contre 10,6 % pour la France et un PS de 80 kg/hl contre 77,6 pour l'origine française. Si cette dernière est parvenue à mieux trouver sa place sur la deuxième partie de campagne, cet épisode montre bien que rien n'est gagné pour le blé français.

Egypte : des atouts... insuffisants

Les ventes ne sont pas plus faciles dans un pays comme l'Égypte, où les blés français sont historiquement davantage concurrencés. L'Hexagone ne parvient à toucher que le marché public, géré par le Gasc qui assure une moitié des importations du pays. La France a pour elle la régularité de sa production, sa disponibilité en début de campagne et en hiver ainsi que sa fiabilité en matière de logistique. Mais les blés français demeurent chers et n'atteignent pas toujours les standards qualitatifs, notamment en termes de taux d'humidité.

« Les blés français constituent aujourd'hui clairement une variable d'ajustement des importations égyptiennes. »

Ils constituent aujourd'hui clairement une variable d'ajustement des importations égyptiennes : si le pays en a importé 2,5 Mt en 2010-2011, ses achats sont par exemple tombés à moins de 500 000 t sur 2011-2012. Demain, le recours à l'origine française pourrait encore se réduire. Une vaste réforme est en marche. Elle devrait conduire à terme à une réduction de la consommation de blé dont les utilisations seraient rationalisées, et donc à une baisse des importations du pays. Elle pourrait également limiter le rôle du Gasc au profit du secteur privé. Or celui-ci n'utilise pas ou peu l'origine française aujourd'hui, moins compétitive que ses concurrentes. La France va donc probablement devoir s'adapter... Sans rien lâcher sur le plan de la qualité.

Valérie Noël - v.noel@perspectives-agricoles.com